



ÉPREUVE CYCLISTE ÉLITE

TOUR DES VALLÉES DU HAUT ANJOU



SPORT & ÉVÈNEMENT

21 MAI 2023

26^{ème} ÉDITION

ORGANISATION : COTCCCRL

Avec le soutien de





PRIX 1^{er} Sprinteur

PRIX 1^{er} Grimpeur



PRIX 1^{er} Open



PRIX 1^{er} Espoir

PRIX 1^{ère} Équipe



membre du Rocc

Et le soutien technique du



PALMARÈS DU TOUR DES VALLEES DU HAUT ANJOU ÉLITE

<p><u>19 mai 2015 - CHAMBELLAY</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Florian MAÎTRE - Vendée U Pays de la Loire 2. Jérémy LE NEZET - CM Aubervilliers 93 3. Thibault NUNS - Océane Top 16 	<p><u>15 mai 2016 - GREZ-NEUVILLE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. David RIVIERE - Vendée U Pays de la Loire 2. Florian MAÎTRE - Vendée U Pays de la Loire 3. Mickaël GUICHARD - Océane Top 16
<p><u>14 mai 2017 - MONTREUIL-SUR-MAINE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Clément ORCEAU - Vendée U Pays de la Loire 2. Julien TRARIEUX - AVC Aix-en-Provence 3. Adrien GAREL - VC Pays de Loudéac 	<p><u>13 mai 2018 - LA POUËZE ERDRE-EN-ANJOU</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. David MENUET - Creuse Oxygène 2. Stylianos FARANTAKIS (Grèce) - Sojasun Espoir ACNC 3. Nicolas GARBET - CC Nogent-sur-Oise
<p><u>19 mai 2019 - BÉCON-LES-GRANITS</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Erwann KERRAUD - Team Peltrax-CS Dammarie-les-Lys 2. Clément PATAT - Team Peltrax-CS Dammarie-les-Lys 3. Maël GUÉGAN - Sojasun Espoir ACNC 	<p><u>15 mai 2021 - GREZ-NEUVILLE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Samuel LEROUX - Vélo Club Roubaix Lille Métropole 2. Kirill TARASSOV (Estonie) A.PO.GÉ - Team Cube U 17 3. Jenno BERCKMOES (Belgique) - Elevate p/b Home Solution
<p><u>15 mai 2022 - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Théo MENANT - La Roche/Yon Vendée Cyclisme 2. Adrien GAREL - Sojasun Espoir ACNC 3. Baptiste CONSTANTIN - C'Chartres Cyclisme 	

COLLÈGE DES ARBITRES

- Présidente du jury : Pauline BAUMER
- Commissaires titulaires : Bernard POINTEAU et Marie-Mélanie BRADANE VERGER
- Juge à l'arrivée : Erwan RENOU
- Commissaire moto : Sophie RASSET
- Commissaire balai : Serge Grosbois

ORGANISATION ÉCHELON COURSE

- Directeur de l'organisation : Michel CORDIER
- Directeur de l'épreuve et relation avec le jury : Norbert JEANNEAU
- Direction technique : Vélo Club Lionnais Jacky JUTEAU
- Ouverture de course :
- Moto infos : MASC - Gérard LE CORRE
- Radio-tour : Norbert JEANNEAU
- Moto-ardoisier : M2SC - Lilian PONIER
- Moto-régulateur : Moto Assistance Sécurité Courses MASC
- Motos caméras : MASC
- Voitures assistance neutre : Vélo Club Lionnais et Verrières Athlétique Club
- Voiture balai : Cédric Vergne
- Liaisons radio : Techni Sécurité - Jérémie LAUNAY

ORGANISATION SITE DÉPART ET ARRIVÉE

- Responsable du site : Vélo Club Lionnais - Jean-Paul BRISSET
- Coordination générale : Michel CORDIER
- Photo finish et classements : Vendée Chrono Finish
- Permanence : Norbert JEANNEAU
- Logistique : Michel CORDIER
- Parc autos et pilotes : Michel CORDIER
- Point information : Catherine CORDIER
- Relations publiques et invités : Michel CORDIER et Christian Louis MORIN
- Sonorisation, vidéo et podium : SCENGO Éric GOHIER
- Contrôle antidopage : Jean-Paul BRISSET
- Signalétique et fléchage parcours : Michel CORDIER et Jacky MICHEL

SERVICE MÉDICAL ET SÉCURITÉ

- Médecin voiture : Jean Claude LECUIT
- Médecin moto : Angélique TESSIER
- Ambulance et poste secours statique : Centre Français de Secourisme
- Escorte sécurité motos coureurs : MASC (8)
- Signaleurs mobiles et postes fixes : Signaleurs 49 Jacky MICHEL

SÉCURITÉ



Le circuit est matérialisé par un fléchage plastique vertical et au sol aux couleurs de l'organisation. Il n'y a pas de flèche « tout droit ».

Les carrefours non prioritaires sont gardés par Signaleurs 49 avec des équipes de signaleurs fixes.

Les points dangereux sont signalés par l'escorte motorisée au moyen du drapeau jaune.

ALLO TOUR DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

- Directeur de l'organisation : Michel CORDIER 06 15 40 35 07
- Directeur de l'épreuve : Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76
- Direction technique : Jacky JUTEAU 06 17 95 14 08
- Responsable site départ : Jean-Paul BRISSET 06 74 20 42 63
- Permanence : Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76
- Médecin : Jean Claude LECUIT
- Parc autos : Michel CORDIER 06 15 40 35 07
- Logistique : Michel CORDIER 06 15 40 35 07
- Sécurité : Jacky MICHEL 06 60 84 16 35
- Liaisons radio : Jérémie LAUNAY 06 81 55 12 48
- Centre hospitalier Angers : 02 41 35 36 37

OPÉRATIONS DE DÉPART

9h30 : Ouverture de la permanence

10h30 : Accueil du collège des commissaires

10h45/11h45 : Confirmation des partants, remise des dossards et plaques de cadre

11h00 : Réunion des pilotes de l'échelon course

11h45 : Réunion des directeurs sportifs

12h00/12h30 : Présentation des équipes et coureurs, signature (podium protocolaire)

12h30 : Mise en place des véhicules de l'échelon course

12h45 : Appel des coureurs

13h00 : Départ du parcours neutralisé

13h15 : Départ réel lancé à Gené

OPÉRATIONS À L'ARRIVÉE

Protocole : Les coupes et trophées sont remis au podium protocolaire.

- Au premier de l'épreuve : un trophée, une gerbe, et un pack Affysport
- Aux 2^{ème} et 3^{ème} : à chacun une gerbe et un pack Affysport
- Au lauréat des grimpeurs : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au lauréat des sprints : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au meilleur jeune : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au meilleur Open1 : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- À la meilleure équipe : une coupe.

Les prix spéciaux et primes seront remis à la permanence à l'issue de la cérémonie protocolaire.

PROTOCOLE ET ANIMATION

- Responsable : Catherine CORDIER
- Speaker : Jacky JUTEAU,
- Directs avec ligne d'arrivée : Philippe DELAUNAY
- Live sur réseaux sociaux : Pascal Normand
- Direct épreuve en streaming : SCENGO
- Photographe moto : XL SPORT Xavier LARDEUX
- Responsable événementiel : Catherine et Michel CORDIER
- Remise des prix : Camille Gazengel

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Organisation

L'épreuve Tour des Vallées du Haut-Anjou (ex Tour du Pays Lionnais) est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par le Comité d'Organisation du Tour Cycliste de la Communauté de Communes de la Région du Lion-d'Angers (COTCCCRL) dont le siège est au 6 rue de Courgeon 49220 Le Lion-d'Angers. L'épreuve se dispute le dimanche 21 mai 2023 sous le contrôle technique du Vélo Club Lionnais.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier route Élite de la Fédération Française de Cyclisme. Elle est classée Élite Nationale 1.12.1 et conformément au règlement FFC, elle attribue les points prévus au barème du classement national par points route Hommes.

Article 3 : Participation - Engagement

Conformément au règlement de la FFC l'épreuve est ouverte aux Élite et Open1. Les engagements à 11 € par coureur se font sur le site internet de la FFC.

Article 4 : Permanence - Vérification des licences

La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le dimanche 21 mai de 10h45 à 11h45 au Complexe St Exupéry, 6 Place Léon Cochard au Lion d'Angers.

Les dossards et plaques de cadre doivent être restitués en état d'origine au podium d'arrivée, ou à la permanence, ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 11h45, au complexe St Exupéry, 6 place Léon Cochard au Lion d'Angers.

Article 5 : Opérations de départ

Après présentation des équipes et coureurs au public de 12h à 12h30, l'appel des coureurs sur la ligne de départ, avenue Charles de Gaulle, au Lion d'Angers, est prévu à 12h45.

Article 6 : Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 157.550.

Article 7 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les voitures du Vélo Club Lionnais et Verrières Athlétique Cyclisme. Des paires de roues seront demandées aux équipes lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicule d'assistance.

Article 8 : Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue avant le lieu-dit Grioul à Grez-Neuville (km 77) ; elle sera précédée et suivie de zones de déchets et les coureurs sont instamment invités à les respecter.

Article 9 : Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Ce délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur ou groupe pointé à plus de dix minutes du peloton principal devra quitter la course pour des raisons de sécurité.

Article 10 : Classements et prix

Les classements suivants sont établis :

- Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée : grille FFC 1750/20.
- Classement des grimpeurs : 290 € sur 5 coureurs. 3 grimpeurs sont disputés sur le parcours avec attribution de 5 points, 3 points, 2 points et 1 point aux 4 premiers coureurs de chaque sprint. À l'arrivée, le classement s'obtient par l'addition des points ; en cas d'égalité c'est le classement de l'arrivée qui départage.
- Classement des sprints : 290 € sur 5 coureurs. 3 sprints sont disputés sur le parcours avec attribution de 5 points, 3 points, 2 points et 1 point aux 4 premiers coureurs de chaque sprint. À l'arrivée, le classement s'obtient par l'addition des points ; en cas d'égalité c'est le classement de l'arrivée qui départage.
- Classement du meilleur jeune âgé de moins de 23 ans dans l'année selon les ordres d'arrivée : grille FFC 138/5.
- Classement du meilleur Open 1 selon les ordres d'arrivée : grille FFC 138/5.
- Classement par équipes sur 3 coureurs selon les ordres d'arrivée : 120 € à la première équipe.

Article 11 : Challenge Grand prix Élite de Neufchâtel-en-Saosnois et Tour des Vallées du Haut-Anjou

- Les deux organisations proposent de mettre en place un challenge pour les équipes partantes à 5 coureurs au minimum et participantes aux deux épreuves. La dotation globale hors grille FFC est de 500 € sur 3 équipes.
- À l'issue de chaque épreuve, un classement par équipes est calculé par addition de points correspondants aux places réalisées par les 3 premiers coureurs de chaque équipe de 5 partants au minimum.
- Le cumul des points acquis dans chaque épreuve est additionné et les équipes seront classées selon l'ordre croissant de points. En cas d'ex-aequo après l'épreuve Tour des Vallées du Haut-Anjou, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve.
- Les prix remis sont les suivants : 250 € 1^{ère} équipe, 150 € 2^{ème} équipe, 100 € 3^{ème} équipe
- Remise des prix à la permanence, à l'issue de la cérémonie protocolaire du Tour des Vallées du Haut-Anjou.

Article 12 : Antidopage

La législation antidopage française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu au Complexe St Exupéry, lieu de la permanence.

Article 13 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire, en tenue de compétition, dans un délai maximum de 15 minutes après l'arrivée, pour la cérémonie protocolaire :

- Les trois premiers de l'épreuve.
- Le lauréat des grimpeurs.
- Le lauréat des sprints.
- Le meilleur jeune.
- Le meilleur Open 1.
- La meilleure équipe.
- La meilleure équipe du challenge Neufchâtel-en-Saosnois et Tour des Vallées du Haut-Anjou

Article 14 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 15 : Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres détritiques, en dehors des zones et poubelles prévues à cet effet.

DOTATIONS

Classement de l'épreuve grille FFC 1750/20 :

1 ^{er} 350 €	2 ^{ème} 260 €	3 ^{ème} 210 €	4 ^{ème} 175 €	5 ^{ème} 140 €
6 ^{ème} 122 €	7 ^{ème} 95 €	8 ^{ème} 80 €	9 ^{ème} 53 €	10 ^{ème} 35 €
11 ^{ème} 30 €	12 ^{ème} 28 €	13 ^{ème} 28 €	14 ^{ème} 25 €	15 ^{ème} 23 €
16 ^{ème} 20€	17 ^{ème} 20 €	18 ^{ème} 20 €	19 ^{ème} 18 €	20 ^{ème} 18 €

Classement des grimpeurs, 290 € :

1 ^{er} 110 €	2 ^{ème} 70 €	3 ^{ème} 50 €	4 ^{ème} 40 €	5 ^{ème} 20 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des sprints, 290 € :

1 ^{er} 110 €	2 ^{ème} 70 €	3 ^{ème} 50 €	4 ^{ème} 40 €	5 ^{ème} 20 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des jeunes, grille FFC 138/5 :

1 ^{er} 49 €	2 ^{ème} 34 €	3 ^{ème} 27 €	4 ^{ème} 17 €	5 ^{ème} 11 €
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des Élite 2, grille FFC 138/5 :

1 ^{er} 49 €	2 ^{ème} 34 €	3 ^{ème} 27 €	4 ^{ème} 17 €	5 ^{ème} 11 €
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

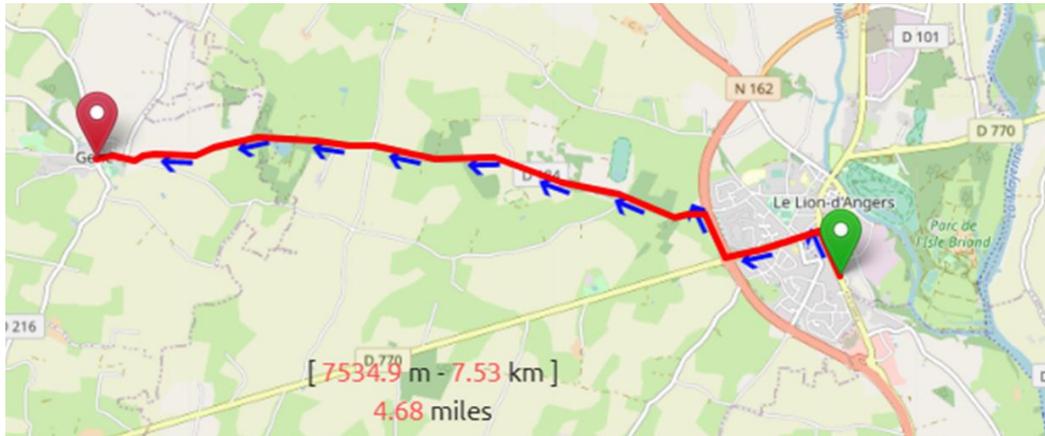
Classement par équipes : 120 € à la première équipe. Primes sur le circuit final au passage sur la ligne : 285 €

TOTAL DOTATIONS : 3011 €

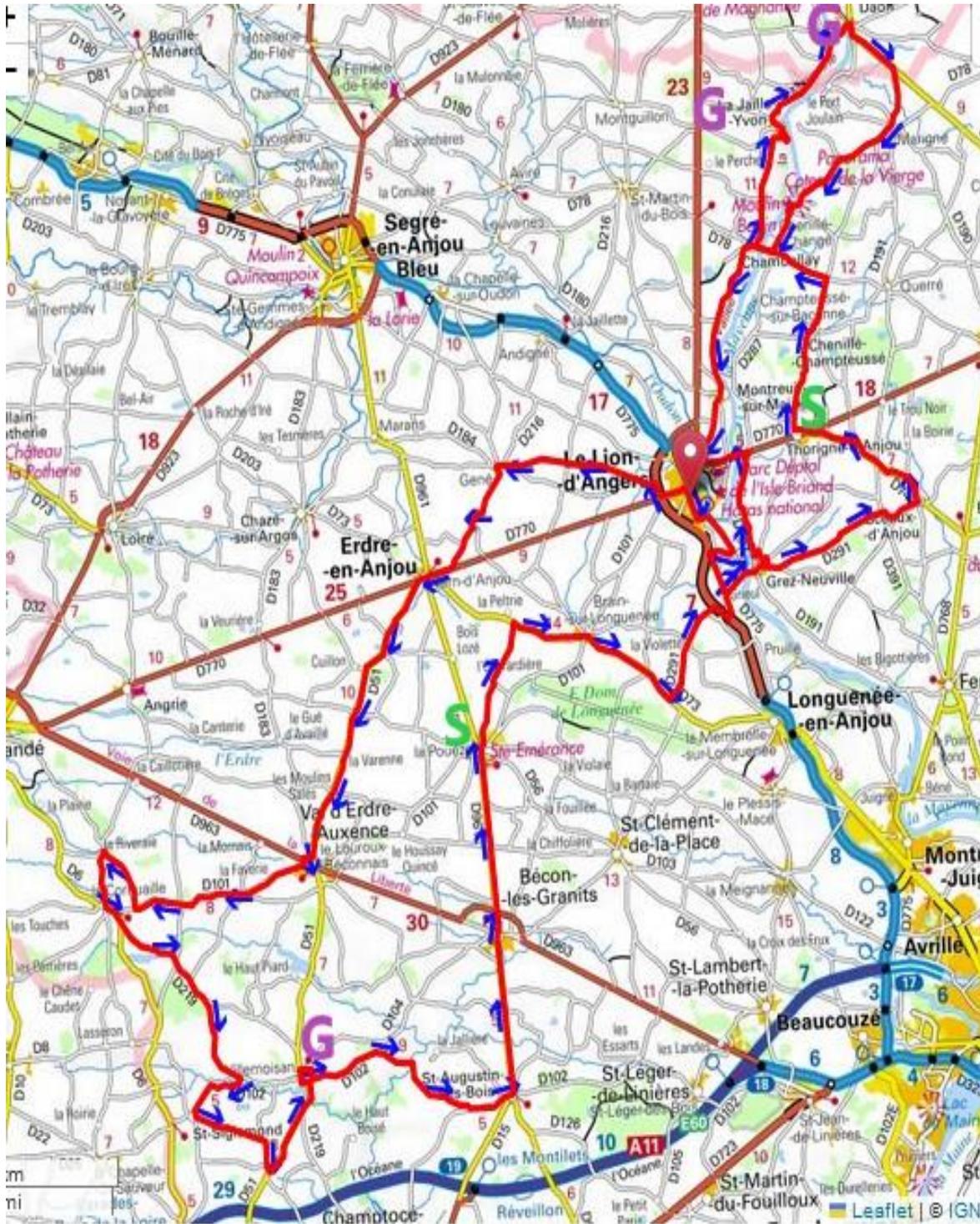
RENSEIGNEMENTS :

Michel CORDIER au 06 15 40 35 07 - Courriel : micordier@club-internet.fr - Site internet : www.cotcccrl.fr

PARCOURS



Parcours neutralisé 7,5 km



Editez le nom du parcours ci-dessous :

Mon parcours sportif

[149250 m - 149.25 km]



Parcours en ligne

Vers	Route	Itinéraire	KM à faire	KM faits	À 42 km/h	À 44 km/h
		LE LION D'ANGERS - Départ fictif - Route d'Angers - Neutralisation 7,5 km	7,5	0,0	13:00	13:00
		Route de Vern - ralentisseurs et îlots centraux	7,2	0,3		
	D184	Route de Gené - giratoire passage à droite obligatoire, 2ème sortie	6,2	1,3		
	D216	GENÉ - Rue St-Pierre	0,1	7,4		
	D216	KM 0 fin du parcours neutralisé	0,0	7,5		
	D216	GENÉ - Rue St-Pierre - Départ réel	168,2	0,0	13:15	13:15
	D770	VERN-D'ANJOU - Rue Pasteur	164,6	3,6	13:20	13:19
	D51	VERN-D'ANJOU - Rue du 19 mars ▶▶ Le Louroux-Béconnais	163,4	4,8	13:21	13:21
		LE LOUROUX-BÉCONNAIS - Avenue des Fresries	154,0	14,2	13:35	13:34
		LE LOUROUX-BÉCONNAIS - giratoire - Rue du Bijou	153,5	14,7	13:36	13:35
	D101	LE LOUROUX-BÉCONNAIS ▶▶ La Cornuaille	153,2	15,0	13:36	13:35
	D101	Carrefour 5 routes ▶▶ La Cornuaille	150,9	17,3	13:39	13:38
	VC	▶▶ Parc de la Burelière (route étroite)	146,9	21,3	13:45	13:44
	D219	Parc la Burelière ▶▶ La Cornuaille	144,7	23,5	13:48	13:47
	D6	LA CORNUAILLE - rue du Genêt ▶▶ Ingrandes	142,9	25,3	13:51	13:49
	D219	LA CORNUAILLE - Champ St-Martin ▶▶ Villemoisian	142,0	26,2	13:52	13:50
	D219	Lieu-dit Quintonnay ▶▶ Villemoisian- Le Louroux	139,6	28,6	13:55	13:53
	VC	Lieu-dit La Rouillasserie (route étroite)	138,0	30,2	13:58	13:56
	D102	Lieu-dit la Haute Belle ▶▶ St-Sigismond	135,0	33,2	14:02	14:00
	VC	ST-SIGISMOND - Rue du Lavoir ▶▶ Champtocé (route étroite)	132,7	35,5	14:05	14:03
	D51	Lieu-dit La Richardière ▶▶ Villemoisian	129,1	39,1	14:10	14:08
	D51	VILLEMOISAN - Rue du Moulin et Commanderie	125,5	42,7	14:15	14:13
	VC	VILLEMOISAN - Rue du Haut Bourg (route étroite) GR1 KM 43,2	125,3	42,9	14:16	14:13
	VC	VILLEMOISAN (route étroite)	124,8	43,4	14:16	14:14
	D102	VILLEMOISAN - Rue des Templiers	124,6	43,6	14:17	14:14
	D102	Intersection D104 ▶▶ St-Augustin	121,8	46,4	14:21	14:18
	D961	ST-AUGUSTIN-DES-BOIS - Rue St-Germain et Place de l'Église	116,4	51,8	14:28	14:25
	D961	BÉCON-LES-GRANITS - Intersection rue d'Angers	111,6	56,6	14:35	14:32
	D961	BÉCON-LES-GRANITS - Intersection D 963 - Giratoire	111,0	57,2	14:36	14:32
	D101	LA POUÈZE - Rue de la Barre SPRINT1 KM 62	106,0	62,2	14:43	14:39
	VC	LA POUÈZE - Rue Chemin Neuf (route étroite)	105,8	62,4	14:44	14:40
	D73	Intersection D73 ▶▶ Brain/Longuenée	101,4	66,8	14:50	14:46
	D73	BRAIN-SUR-LONGUENÉE	99,3	68,9	14:53	14:48
	D291	Intersection D291 ▶▶ Grez-Neuville	95,7	72,5	14:58	14:53
	D291	Intersection C2	93,8	74,4	15:01	14:56
	D291	Giratoire, 3ème sortie, 2ème giratoire tout droit	91,6	76,6	15:04	14:59
	D291	Lieu-dit Grioul	90,8	77,4	15:05	15:00
	D291	GREZ-NEUVILLE - Rues du Port et des Landes	89,3	78,9	15:07	15:02
	D291	Intersection D391 ▶▶ Sceaux-d'Anjou	84,5	83,7	15:14	15:09
	D74	SCEAUX-D'ANJOU - Rue du Plat d'Étain	83,0	85,2	15:16	15:11
	D74	Intersection D391 ▶▶ Thorigné	80,9	87,3	15:19	15:14
	D74	THORIGNÉ-D'ANJOU - Rue de la Violette SPRINT2 KM 90,3	78,2	90,0	15:23	15:17
	D191	THORIGNÉ-D'ANJOU ▶▶ Champteussé	77,6	90,6	15:24	15:18
	VC	CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACCONNE - Rue du Lavoir	74,3	93,9	15:29	15:23
	D290	Intersection D290 ▶▶ Chambellay	72,7	95,5	15:31	15:25
	D187	CHAMBELLAY - Rue Vauvert	69,8	98,4	15:35	15:29
	VC	Chemin de la Basse Vallée (route étroite)	66,9	101,3	15:39	15:33
	VC	Route de la Mayenne (route étroite)	66,3	101,9	15:40	15:33
	VC	LA JAILLE YVON - Rue du Lavoir	65,7	102,5	15:41	15:34
	VC	LA JAILLE YVON - Rue St-Loup (rue étroite) GR2 KM 103	65,2	103,0	15:42	15:35
	D187	LA JAILLE YVON - Rue des Ventons (Petite route)	65,0	103,2	15:42	15:35
	VC	LA JAILLE YVON ▶▶ Daon (petite route sinueuse)	64,7	103,5	15:42	15:36

Vers	Route	Itinéraire	KM à faire	KM faits	À 42 km/h	À 44 km/h
DÉPARTEMENT MAYENNE						
	D213	Intersection D213 ►► Daon	61,1	107,1	15:47	15:41
	D22	DAON- Rue Dominique Godivier GR3 KM 108,5	60,3	107,9	15:49	15:42
	D190	Intersection D190 ►► Marigné	58,2	110,0	15:52	15:44
DÉPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE						
	D78	MARIGNÉ - Rue Abbé Fournier	56,4	111,8	15:54	15:47
	D78	Intersection D191 ►► Chenillé-Changé	55,7	112,5	15:55	15:48
	D78	CHENILLÉ-CHANGÉ	51,8	116,4	16:01	15:53
	D78	Intersection D290 ►► Chambellay	50,4	117,8	16:03	15:55
	D187	CHAMBELLAY - Route de Montreuil ►► Montreuil/Maine	49,6	118,6	16:04	15:56
	D187	MONTREUIL-SUR-MAINE	44,6	123,6	16:11	16:03
	D770	LE LION D'ANGERS - Route de Château-Gontier	42,6	125,6	16:14	16:06
	Ville	LE LION D'ANGERS - ENTRÉE DU CIRCUIT	42,0	126,2	16:15	16:07
	Ville	LE LION D'ANGERS - Quai d'Anjou	41,6	126,6	16:15	16:07
	Ville	LE LION D'ANGERS - Avenue des Acacias	41,3	126,9	16:16	16:08
	Ville	LE LION D'ANGERS - Route d'Angers	41,0	127,2	16:16	16:08
	Ville	LE LION D'ANGERS - 1er passage sur la ligne SPRINT 3	40,8	127,4	16:16	16:08
	Ville	LE LION D'ANGERS - Rue de la Grée ►► Grez-neuville	40,0	128,2	16:18	16:09
	VC	(route étroite)	38,7	129,5	16:19	16:11
	D291	►► Lieu-dit Grioul,	37,6	130,6	16:21	16:13
	D291	Lieu-dit Grioul ►► Grez-Neuville	36,0	132,2	16:23	16:15
	D187	GREZ-NEUVILLE - rue du Moulin (rue étroite)	34,6	133,6	16:25	16:17
	D187	GREZ-NEUVILLE - Chemin du Roquet (rue étroite)	34,5	133,7	16:25	16:17
	D187	GREZ-NEUVILLE - rue des Vignes et route du Val de Mayenne (route étroite sinueuse)	34,4	133,8	16:26	16:17
	D770	Intersection D770 ►► Le Lion	30,6	137,6	16:31	16:22
	D770	Giratoire, entrée haras	29,9	138,3	16:32	16:23
	D770	Giratoire, entrée hippodrome	29,2	139,0	16:33	16:24
	Ville	LE LION D'ANGERS - Route de Château-Gontier	28,4	139,8	16:34	16:25
	Ville	LE LION D'ANGERS - Quai d'Anjou	28,2	140,0	16:34	16:25
	Ville	LE LION D'ANGERS - Avenue des Acacias	27,8	140,4	16:35	16:26
	Ville	LE LION D'ANGERS - Route d'Angers	27,5	140,7	16:35	16:26
Circuit	Ville	LE LION D'ANGERS - 2ème passage sur la ligne	27,2	141,0	16:36	16:27
Circuit	Ville	LE LION D'ANGERS - 3ème passage sur la ligne	13,6	154,6	16:55	16:45
Circuit		LE LION D'ANGERS - ARRIVÉE	0,0	168,2	17:15	17:04

Merci à www.flaticon.com/fr/icones-gratuites/signalisation



PASSAGES DÉLICATS



KM 3,7 à 4 : îlots centraux et plateaux piétons suivis de trottoirs chicanes
 KM 13,9 : îlot central avant tourne droite
 KM 25,8 : séparateur axial important
 KM 56 à 56,6 : Chicanes avec rétrécissements + séparateur axial prononcé
 KM 61,6 : Chicanes en entrée de ville
 KM 68,5 à 69,3 : Chicanes rétrécissements (4) et plateau piéton
 KM 78,3 : Plateau piéton en bas de descente et après le pont
 KM 85,2 : Plateaux piétons (3) et chaussée rétrécie en sortie avec séparateur axial important
 KM 93,9 : Chicanes en entrée et plateau piéton
 KM 98,2 : Rétrécissement en entrée et plateau piéton
 KM 112 : Chaussée rétrécie en sortie
 KM 123,6 : Plateau piéton en entrée et rétrécissement en sortie
 KM 128,2 : îlot central avant tourne gauche
 KM 133,8 : rue étroite avec chicanes
 KM 137,6 : îlot central avant tourne gauche

